Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260504-2026036-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 04 mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/04/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, Mme ROUAZE Tamara, Mme DAMON Solenne, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, Mme LEMOINE Julie, M. HEUDIARD Bruno
Absents excusés : Mme COGNERAS Aurélie, M. LUNEL Arsène
Secrétaire : Mme ROUAZE Tamara

DEMANDE DU COMMERCE « LA GRANDE OURSE » :
Annule et remplace la délibération n° 2016028 transmise le 10 avril 2026 à la Préfecture

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Nicolas FRANCLET, locataire du commerce « La Grande Ourse » a fait une demande afin d'installer des tables à côté de l'église, en face du bar, sur une emprise sécurisée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête, sous condition de respecter la tranquillité des riverains, notamment en terme de bruit, jusqu'à 22h, sauf dérogation spécifique.

Le tarif d'occupation du domaine public est fixé à 1 € annuel.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER